



Lettre de consultation

1.1 Le Contractant

Centre Hospitalier d'Arcachon

Avenue Jean Hameau - CS11001
33164 LA TESTE DE BUCH Cedex
Tél : 05.57.52.90.00

Personne référente de la consultation : Dr Carine COURTAULT , Présidente de CME du Centre hospitalier d'Arcachon carine.courtault@ch-arcachon.fr

1.2 Objet de la consultation

Afin de répondre à la demande de soins, le Centre hospitalier d'Arcachon souhaite constituer un service de médecine nucléaire au travers d'un GCS de moyens (Groupement de coopération sanitaire) ayant pour objet des « prestations croisées ».

Les prestations médicales croisées consistent à permettre à des professionnels médicaux de tout statut (praticien hospitalier, médecin salarié ou professionnel libéral) d'intervenir sur des patients pris en charge par n'importe lequel des établissements ou structures membres du GCS.

*Articles L. 6133-1 3° et L. 6133-6 du code de la santé publique (CSP) ;
Articles R. 6133-10 et R. 6133-11 du CSP*

1.3 Contexte de la consultation

Afin de répondre à la demande de soins et de formuler, en conséquence, une demande d'autorisation d'activité de médecine nucléaire mention A auprès de l'ARS, le Centre Hospitalier d'Arcachon souhaite choisir au travers de cette consultation un partenaire pour réaliser et gérer l'activité de médecine nucléaire, sous la forme juridique d'un GCS de moyens, à parts égales.



Le Centre Hospitalier d'Arcachon met à disposition un terrain (*domaine appartenant au Centre Hospitalier d'Arcachon*) pour la construction d'un futur bâtiment. L'investissement et l'emprunt associé incomberait au GCS. Les résultats positifs et négatifs seront ventilés à parts égales entre les deux membres, c'est-à-dire le CHA et le partenaire choisi.

Ce partenariat sera soumis à la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation d'activité de médecine nucléaire sollicitée auprès de l'ARS, dont la décision ne sera connue qu'au 2nd semestre 2025.

1.4 Matériels à exploiter

La demande d'autorisation d'activité de médecine nucléaire auprès de l'ARS sera faite pour :

- Un TEP scan
- 2 scintigraphies

2.1 Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre par courrier à l'attention de Mme Sandrine DUVIGNAC, responsables économique et matériels ou directement auprès de celle-ci à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier d'Arcachon

Mme Sandrine DUVIGNAC

Services économiques et matériels

Avenue Jean Hameau - CS11001

33164 LA TESTE DE BUCH Cedex

Tél : 05.57.52.90.11

Mail : sandrine.duvignac@ch-arcachon.fr

Les offres doivent être transmises avant le : 15 décembre 2024 à 16h00.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française.

La durée de validité des offres est de 120 jours.

2.2 Contenu de la candidature

Le candidat remet, à l'appui de sa candidature, les documents suivants :

- Présentation de la composition de l'équipe de médecine nucléaire dédiée au site
- Les diplômes et formations de chaque membre de l'équipe

- Nature et montant des investissements que le candidat est prêt à réaliser (en particulier quant au choix des machines) ;
- Numéro unique d'identification ou document d'inscription à un registre professionnel délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- Le cas échéant, une lettre de candidature

2.3 Contenu de l'offre

Le candidat remet, à l'appui de son offre, les documents suivants rédigés en langue française:

- La présente lettre de consultation valant acte d'engagement pour l'ensemble de l'offre, datée et signée, en original
- Le dossier de candidature décrit au paragraphe 2.2
- Projet médical du candidat

3.1 Examen des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Dans ce cas précis, le jugement se portera sur les capacités professionnelles des candidats et la transmission des documents de candidatures.

3.2 Examen des offres

Les offres seront examinées par un jury composé de professionnels du Centre hospitalier d'Arcachon, d'élus et des représentants des usagers.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont notamment :

- L'adéquation du projet du candidat à celui du projet médical du centre hospitalier d'Arcachon (ANNEXE 1)
- Le délai estimé de mise en œuvre (construction + déploiement jusqu'à ouverture)
- Les délais de rendez-vous des patients hospitalisés au CHA
- Les délais des rendus d'examens
- L'engagement de l'équipe médicale à la participation aux réunions de concertation multidisciplinaire
- L'engagement à s'intégrer dans des projets de recherches et d'innovation



4.1 Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, le Centre Hospitalier d'Arcachon sélectionne l'offre la plus complète au regard des critères énoncés précédemment. A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou par mail.

4.2 Négociation

Le Centre Hospitalier d'Arcachon se réserve la possibilité d'attribuer le présent marché sans négociation.

4.3 Documents concernant l'attributaire

L'attention est attirée sur le fait que l'attributaire fournira, avant la notification de la consultation, les documents suivants (à l'exclusion du cas où le pouvoir adjudicateur détient déjà les documents cités) :

- Le justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat (documents attestant de la qualité du gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants) (sources : K-bis, statut, extrait du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales)
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionner au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du Code du Travail

5 - Signature de l'offre par le candidat

Lu et accepté
Le prestataire
N° SIRET :
(Date, cachet, signature)



6 - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre :

N'est pas retenue

Est retenue

Fait à le.....

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur



ANNEXE 1 PROJET MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON

Projets d'établissement en rapport avec une activité de médecine nucléaire

Le pôle de santé d'Arcachon réuni sur la même entité géographique la clinique d'Arcachon est le centre hospitalier d'Arcachon

Le centre hospitalier Arcachon est une structure comprenant un service d'urgence avec plus de 35 000 passages par an, 1 unité de soins intensifs de 12 lits, une UNV2 4 lits, et des services d'hospitalisation en médecine polyvalente, gériatrie, cardiologie, neurologie et SSR.

Au niveau chirurgical, on retient une activité de chirurgie orthopédique, chirurgie digestive et vasculaire et de gastro-entérologie

La médecine de spécialités de consultation et d'hôpital de jour comprend aussi de la dermatologie, de la maladie infectieuse, de l'oncologie et de la rhumatologie.

La clinique d'Arcachon propose de son côté prioritairement une activité chirurgicale d'orthopédie, de digestif, d'ORL, d'ophtalmologie, on retient aussi une activité d'oncologie et de soins de suite et de réadaptation

Notre GCS de radiologie comprend à l'heure actuelle de la radiologie conventionnelle ainsi que de l'imagerie en coupes avec IRM et scanner.

Notre Projet d'activité de médecine nucléaire sur le centre hospitalier d'Arcachon nait de la très forte augmentation de toutes les activités médicochirurgicales en parallèle à l'explosion démographique du Sud bassin et Nord des Landes.

Intégré la médecine nucléaire dans notre environnement hospitalier nous offre la possibilité de donner à notre population l'accès à une pratique médicale de qualité optimale.

Au niveau oncologique, ces examens permettent non seulement la réalisation de bilan d'extension d'une très grande précision mais aussi de sensibiliser et/ou orienter certain prélèvement nécessaire à une prise en soins de qualité avec un gain de temps non négligeable.

Nous attendons de la médecine nucléaire un lien fort avec l'oncologie, la radiothérapie, voire à terme une orientation thérapeutique.

Au niveau cardiologique et en interaction avec l'équipe médicale nous attendons une orientation sur dépistage et suivi des maladies chroniques sans négliger une orientation infectieuse associée.



Au niveau ostéoarticulaire, l'équipe de maladies infectieuses, de médecine interne et de rhumatologie est en attente de proposition sur la prise en charge d'une grande partie des vascularites, maladie auto inflammatoire et auto-immune, ainsi que les infections des différents sites voire dispositifs implantés

Au niveau gériatrique, la médecine nucléaire semble en capacité de pouvoir répondre et apporter des arguments forts pour la prise en soin de nos patients âgés. Nous sommes en attente de propositions dans ce sens.

Notre projet médical a cœur de répondre non seulement à l'attente de nos différents praticiens mais aussi à nos libéraux

L'importance de la possibilité d'expertises internes comme de recours nous semble primordiale.

Une réactivité, une rapidité et une facilité d'accéder aux images et aux correspondants nucléaristes sont primordiaux.

Nous sommes en attente d'un partenariat fort et de co-construction en permanence et réinterrogé